

Protocole de fonctionnement

jeudi 4 octobre 2012

Le Tournoi de Paris Ile de France 2013 est une organisation exceptionnelle et exigeante qui demande un engagement, un investissement et une rigueur de la part de tous les membres de l'organisation. Les Bénévolontaires comme tous les autres membres d'organisation doivent faire preuve de cet enthousiasme et de cette qualité d'intervention nécessaire à la réussite collective.

Ce protocole de fonctionnement a été conçu dans cette optique. A vous Bénévolontaire, il vous permet d'obtenir les premières informations sur le futur fonctionnement de ce groupe. A nous Responsables de l'organisation, il nous permet d'être sûrs que les Bénévolontaires savent à quoi ils s'engagent en postulant à ce groupe.

CONDITIONS INITIALES

1. Le Bénévolontaire doit être **licencié de la FFJDA pour la saison 2012-2013** (elle constituera l'assurance du Bénévolontaire) ; c'est un préalable à l'appartenance au groupe.
2. Le Bénévolontaire devra avoir **18 ans révolus au commencement de son intervention** lors du Tournoi Paris Ile de France 2013 (soit dès le 5 février 2013)

PRINCIPES DE BASE DE L'ENGAGEMENT DU BENEVOLONTAIRE

1. Le Bénévolontaire **s'engage à être disponible sur la période entière d'intervention** soit du **mardi 5 février (18h00) au lundi 11 février 2013 (matin)** ou du **vendredi 8 février (12h00) au lundi 6 février 2013 (matin)** selon les missions qui lui ont été confiées.
2. Le Bénévolontaire **s'engage à accepter les postes qui lui ont été attribués** en fonction des besoins de l'organisation.
 1. Ces postes et ces missions peuvent être amenés à évoluer, à changer durant la période.
 2. **Les affectations ne seront pas reconsidérées selon les seuls souhaits de chacun.** Le choix se fera par les responsables en fonction des besoins de l'organisation et les compétences de chacun.
3. Le Bénévolontaire **s'engage à respecter les prérogatives et les consignes qui lui seront données par l'organisation et par ses membres** – en particulier par le responsable auquel le Bénévolontaire sera rattaché.
4. Le Bénévolontaire **s'engage à respecter les horaires** (réunions, début d'intervention, déplacement ...) donnés par l'organisation.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

1. Le Bénévolontaire est **amené à intervenir en équipe** et doit **faire preuve d'un bon esprit** permettant à tous d'agir des les meilleures conditions.
2. Le Bénévolontaire est **amené à intervenir dans des créneaux horaires parfois décalés** (matin, soir ...) et irréguliers.
3. Le Bénévolontaire est **amené à intervenir avec le public** et doit faire preuve de **courtoisie et de politesse** à son égard. Il doit manifester son attachement aux valeurs du Judo dans ses relations avec autrui.

FONCTIONNEMENT GENERAL

1. Les Bénévolontaires seront **regroupés autour de Bénévolontaires référents** qui serviront d'intermédiaires entre l'organisation et l'ensemble des Bénévolontaires.
2. Le Bénévolontaire sera **logé par la Fédération (et aux frais de la FFJDA)**. Il est amené à **partager sa chambre avec un ou deux autre(s) Bénévolontaire(s)**.
3. Tout manquement **grave** aux principes de cet engagement, énoncés ci-dessus, suspendra le bénévolontaire de sa participation et les frais de déplacement de son retour seront à sa charge.